

## Objectif Pilote

### L'esprit d'objectif-pilote en deux mots !

- **Objectif** : le paiement de l'aide se fait à l'obtention d'un résultat.

- **Pilote** : la prime doit aider le jeune à atteindre l'objectif suivant, de manière à minimiser les risques d'abandon de sa formation en cours de route.

### L'ambition d'objectif-pilote

Dans la lignée du BIA, l'ambition de ce programme d'action est de conduire les jeunes jusqu'au PPL , en évitant les abandons en cours de formation par des aides sur résultats pour aider à atteindre l'objectif suivant.

Objectif Pilote a l'ambition d'aider les jeunes à devenir pilotes en les faisant entrer dans notre club, en accompagnant leur formation par la fixation d'objectifs dont la réalisation leur vaudra l'aide financière, gage de progression vers l'objectif suivant.

### Un financement conséquent

Le budget de l'ordre de 720.000 € est abondé par l'Etat, la FFA et chacun des licenciés.

En effet, par sa contribution d'environ 8 %, chaque licencié contribue au financement de cette opération sans équivalent dans les autres fédérations.

L'Etat contribue pour un peu moins de la moitié au budget de l'opération.

### Les bourses

L'exercice d'Objectif pilote commence début octobre et se termine fin septembre, les derniers dossiers devront être retournés la mi-octobre.

Les bourses sont destinées aux jeunes élèves pilotes nés à partir du 1er janvier 1988

Objectif	Montant de la bourse
Lâcher	305 €
Brevet Base sans BIA	305 €
Brevet de base pour Aérojeune (titulaire du BIA)	455 €
TT ou PPL	610 €
1° cycle Voltige	305 €
Qualification Montagne	305 €

### Des principes d'action clairs

\* Chaque club définit sa politique « jeunes » en s'appuyant sur les aides fédérales : le président de club choisit les jeunes qu'il lui semble souhaitables d'aider. C'est le club qui décide de sa politique.

\* Le club connaît les moyens de son action : le quota de bourses est affecté en début d'exercice sur la base des résultats de l'exercice précédent.

\* Le club et le jeune passent un contrat clair : à la réalisation de l'objectif choisi (lâcher, BB, PPL, qualifications) le jeune sait qu'il peut compter sur la bourse qui l'aidera à financer l'étape suivante de sa formation.

\* La bourse est versée sans délai et avec un formalisme réduit : le paiement intervient dès la réalisation de l'objectif sur simple déclaration. La bourse doit en effet participer efficacement à une dynamique motivation /formation /financement.

### **Le quota ?**

\* Le calcul du quota de bourse se fait en fonction des résultats de l'exercice précédent.

\* Un quota nul est porté à 1 bourse sur simple demande du Président du club.

\* Un quota insuffisant peut être augmenté si votre quota de départ est déjà largement utilisé. Il appartient au club de faire une demande argumentée sur papier libre.

\* Un quota trop important peut faire l'objet d'une restitution partielle par simple courrier, de manière à aider des jeunes dans d'autres clubs.

\* La FFA ne s'engage à verser des aides que dans la limite du quota attribué (et éventuellement révisé).

### **Une gestion des aides simplifiée à l'extrême**

\* Le quota est exprimé en nombre de bourses 305 €

\* L'aide systématique de 150 € pour les titulaires du BIA ne vient pas grever le quota du club.

\* Les aides au lâcher, BB, qualification montagne ou voltige amputent le quota d'une bourse.

\* L'aide au PPL (TT) est indivisible, elle ampute le quota du club de deux bourses.

\* Un formalisme limité à l'extrême minimum : un document unique constitue la convention entre l'aéro-club/jeune et la demande de virement de l'aide à l'Aéro-club par la FFA.

\* Le paiement intervient, dans la limite du quota du club, dès réception de ce document unique déclarant que l'objectif fixé au jeune est atteint.

### **Objectif pilote comme support de communication.**

Aider les jeunes n'est pas suffisant, il faut aussi le faire savoir !

Communiquer sur les bourses allouées dans le cadre du programme Objectif pilote est un élément porteur pour dédramatiser l'aspect financier de l'activité aéronautique.

L'attribution des bourses est aussi une occasion de communiquer avec le tissu social environnant en organisant une manifestation de « remise de chèque à l'occasion de ».

La cohérence de l'action BIA et d'Objectif Pilote permet éventuellement d'engager le dialogue avec des institutionnels pour trouver des financements complémentaires.

Le couplage des opérations BIA et Objectif pilote permet d'assurer un meilleur ciblage des aides en repérant dans le public BIA en formation, les jeunes ayant la motivation pour adhérer au club et aussi la volonté et les capacités pour suivre une formation pour devenir pilote.